

# Le statut de la langue française au Mexique : esquisse d'une problématique

Haydée Silva

Colegio de Letras Modernas  
Facultad de Filosofía y Letras  
Universidad Nacional Autónoma de México



Synergies Mexique n° 1 - 2011 pp. 17-26

**Résumé :** Cet article vise à offrir un panorama global du statut de la langue française au Mexique en 2011 puis à identifier les principales pistes de recherche à creuser. S'appuyant sur le regard porté par divers auteurs sur l'avenir du français (Maurais *et al.*, 2008) et sur les résultats d'un projet international de recherche sous sa direction (Silva *et al.*, s.d.), l'auteure évoque brièvement les rapports d'interaction et le poids respectif des différentes langues présentes au Mexique. Elle suggère ensuite deux grands axes de réflexion sur le statut de la langue française dans la République : d'un côté, la prise en compte du statut des langues indigènes et les relations que celles-ci établissent entre elles, avec l'espagnol et avec les langues étrangères -notamment l'anglais-, relations qui conduisent à deux modèles de bilinguisme vertical ; de l'autre, une approche critique des politiques linguistiques relatives aux langues étrangères, en lien étroit avec les changements récents intervenus dans le système éducatif. Finalement, elle énumère celles qui pourraient être les conditions pour une politique réussie de promotion de la langue française - et, plus largement, de la francophonie et des valeurs associées à celle-ci.

**Mots-clés :** statut des langues, langue française, Mexique, plurilinguisme, géolinguistique, politiques linguistiques.

**Resumen:** Este artículo tiene el propósito de brindar un panorama global del estatus de la lengua francesa en México en 2011 así como el de identificar las principales pistas de investigación por desarrollar. Basándose en la mirada de diversos autores sobre el porvenir del francés (Maurais *et al.*, 2008) así como en los resultados de un proyecto internacional de investigación a su cargo (Silva *et al.*, s.d.), la autora evoca brevemente las relaciones de interacción y el peso respectivo de las diferentes lenguas en presencia. Sugiere asimismo dos grandes ejes de reflexión en torno al estatus de la lengua francesa en la República mexicana: por un lado, tomar en cuenta el estatus de las lenguas indígenas y las relaciones que éstas establecen entre sí, con el español y con las lenguas extranjeras -principalmente el inglés-, relaciones que conducen a dos modelos de bilingüismo vertical; por el otro, tener un acercamiento crítico a las políticas lingüísticas relativas a las lenguas extranjeras, en estrecho vínculo con los cambios recientes ocurridos dentro del sistema educativo. Finalmente, se enumeran las posibles condiciones necesarias para una política exitosa de promoción de la lengua francesa -y, más allá, de la francofonía y de los valores a ella asociados.

**Palabras clave:** estatus de las lenguas, lengua francesa, México, plurilingüismo, geolingüística, políticas lingüísticas.

**Abstract:** The aims of this paper are to provide an overview of the status of the French language in Mexico in 2011 and to identify the main lines of research to be developed. Based on the work of various authors about the future of French as a Foreign Language (FFL) (Maurais *et al.*, 2008) as well as on the results of an international research project (Silva *et al.*, n.d.), the author briefly describes the relationship between the interaction of different languages among themselves and the weight of every language within the country. She also suggests two major lines of discussion about the status of French as a Foreign Language in Mexico: on the one hand, one should take into account the status of indigenous languages and the relationships among them, with Spanish language and with foreign languages -mainly English-, relationships that have lead to two models of vertical bilingualism; on the other, one should have a critical approach to language policies regarding foreign languages and recent changes within the educational system. Finally, she enumerates the possible conditions in favour of a successful policy that could promote French as a Foreign Language and, furthermore, in favour of francophony and the values attached to it.

**Key words:** status of languages, French language, Mexico, plurilingualism, geolinguistics, language policies.

Malgré de nombreuses approximations partielles<sup>1</sup>, un bilan complet et systématique sur le statut de la langue française au Mexique reste encore à effectuer. Ayant abordé dans une publication récente la question de ce statut à l'échelle de l'Amérique latine (Silva, 2011), je souhaiterais revisiter ici les idées principales de ce texte en adoptant une perspective géographique plus restreinte, afin d'offrir un panorama global du statut actuel de la langue française au Mexique et d'identifier quelques pistes de recherche à creuser.

Ainsi, m'appuyant principalement sur le regard porté par divers auteurs sur l'avenir du français dans l'ouvrage coordonné par Maurais *et al.* (2008), tout comme sur les résultats d'un projet collectif et international de recherche dont l'équipe mexicaine a travaillé sous ma direction entre 2007 et 2010<sup>2</sup>, je tâcherai d'esquisser les grandes lignes d'une problématique encore relativement peu étudiée mais sans aucun doute fondamentale pour mieux comprendre les enjeux de l'enseignement/apprentissage du français dans notre pays.

Pour ce faire, je commencerai par évoquer brièvement les rapports d'interaction et le poids respectif des différentes langues présentes au Mexique. Je présenterai ensuite quelques pistes de réflexion sur le statut de la langue française dans la République. Je finirai en énumérant celles qui me semblent être les conditions indispensables pour une politique réussie de promotion de la langue française -et, plus largement, de la francophonie et des valeurs associées à celle-ci.

## I. Les langues en présence

Le Mexique est un pays où une centaine de langues autochtones et étrangères se côtoient, établissant entre elles différents types de rapports. Sans avoir le statut de langue officielle et sans mention explicite dans la Constitution politique, l'espagnol est néanmoins la langue clairement dominante dans le pays, face à 68 langues indigènes et leurs 364 variantes d'après le catalogue paru en 2008 dans le Journal officiel de la Fédération (INALI, 2008). Il y aurait en effet dans le pays, sur une centaine de

millions d'habitants, un peu plus de six millions de locuteurs de langues indigènes, dont principalement des langues des familles yuto-nahua, oto-mangue et maya (seuls les locuteurs âgés de plus de cinq ans ont été recensés ; INALI, 2010).

Il convient de noter que la République mexicaine regroupe à elle seule un tiers des hispanophones sur le continent américain, et qu'elle surpasse l'Espagne en nombre de locuteurs de la langue de Rulfo et Cervantès. Dans ce contexte, espagnol et français correspondent au Mexique à un bilinguisme horizontal entre langues supercentrales (cf. le modèle gravitationnel de Calvet, 1999 et 2004<sup>3</sup>). Le français est la seconde langue étrangère apprise au Mexique, loin derrière l'anglais mais aussi loin devant les autres langues. Par exemple, d'après Campos *et al.* (2007), 9% de la population mexicaine déclare parler une seconde langue ; parmi ces répondants, 86% mentionne l'anglais contre 2% pour le français, seule autre langue étrangère évoquée par les auteurs de cette enquête.

D'après l'enquête menée à son tour en avril 2010 par l'Ambassade de France au Mexique, et dont les résultats sont présentés par E. Capdepon plus loin dans ce même volume, il y aurait actuellement plus de 200 000 apprenants de français au Mexique, tous niveaux scolaires confondus, tandis qu'anglais et français seraient les deux seules langues étrangères enseignées dans tous les États de la fédération mexicaine.

## II. Deux angles d'approche pour explorer le statut du français au Mexique

Pour mieux cerner le statut de la langue française au Mexique, il peut s'avérer utile de garder à l'esprit deux idées clés : d'une part, le statut des langues indigènes et les relations que celles-ci établissent avec l'espagnol et les langues étrangères, notamment l'anglais, qui conduisent au Mexique à deux modèles de bilinguisme vertical ; de l'autre, le manque de clarté des politiques linguistiques relatives aux langues étrangères (voire leur absence tout court), en lien étroit avec les changements récents intervenus dans le système éducatif.

### Le statut des langues indigènes et le choix des bilinguismes verticaux

Les langues indigènes jouissent au Mexique d'un statut ambivalent. Peu valorisées par de vastes secteurs de la population, qui en méconnaissent souvent la richesse voire l'existence, elles font pourtant l'objet de nombreuses politiques officielles (plus ou moins réussies) de sauvegarde et/ou de promotion, dont notamment celles mises en place par l'Instituto Nacional de Lenguas Indígenas (INALI).

On pourrait affirmer que, dans l'usage courant, il existe en fait au Mexique deux grandes acceptions de l'expression « éducation bilingue » qui ne se recoupent guère : celle qui a cours dans les institutions qui s'occupent des peuples indigènes, celle qui prévaut dans l'imaginaire d'une large partie de la population.

Dans le milieu « indigéniste », parler d'éducation bilingue équivaut le plus souvent à parler d'éducation en espagnol et en une langue indigène. Or, pendant longtemps, cette éducation a joué un rôle purement transitionnel, dans la mesure où il s'agissait d'avoir recours à la langue maternelle en début d'apprentissage scolaire comme une voie pour faciliter le passage à l'espagnol (voir Díaz Couder, 2001 : 3). Autrement dit, il s'agissait de tendre une passerelle à sens unique, allant d'une langue périphérique ou centrale

« de départ », la langue indigène, vers une langue supercentrale, l'espagnol. Cela a pu amener l'historien Miguel León-Portilla à affirmer que l'éducation bilingue en tant que reflet de la diversité linguistique et culturelle du pays est « *puro cuento* » (« ce sont des histoires » ; Jiménez, 2007). En effet, il s'agit le plus souvent d'un bilinguisme vertical, où le potentiel communicatif et le patrimoine culturel de la langue indigène sont négligés voire carrément ignorés. L'éducation bilingue n'est d'ailleurs pas offerte dans toutes les langues cataloguées par l'INALI, mais seulement en maya, nahuatl, totonaque et otomi. S'il est vrai que le discours a changé, et qu'il est aujourd'hui de bon ton de valoriser la diversité culturelle et linguistique, la mise en contraste des statistiques de l'INALI et des chiffres fournis en 2011 par la Direction Générale d'Éducation Indigène (DGEI, 2011) rend évident l'écart toujours considérable entre le nombre déclaré de locuteurs des langues indigènes et le nombre affiché d'apprenants qui bénéficient d'un enseignement bilingue<sup>4</sup>. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'initier de jeunes locuteurs non indigènes à une langue amérindienne, alors que tous les jeunes élèves indigènes sont tenus d'apprendre l'espagnol : l'enrichissement culturel et linguistique semblerait alors opérer à sens unique.

En bref, ce premier type d'éducation bilingue constitue une sphère à part, coupée de la réalité de la majorité des élèves mexicains. Ainsi, lors de l'enquête menée dans le cadre du projet CECA (Silva *et al.*, s.d.), nous avons relevé parmi les langues parlées par une soixantaine de lycéens de quatre villes mexicaines différentes l'anglais, l'espagnol et le français et même l'hébreu, l'italien, le japonais et le portugais, sans qu'une seule occurrence d'une quelconque langue indigène soit apparue.

La deuxième acception de l'éducation bilingue concerne elle aussi une modalité de bilinguisme vertical, puisqu'elle renvoie souvent à l'enseignement en espagnol et en anglais, c'est-à-dire, une langue supercentrale et une langue hypercentrale. Ce type d'enseignement est uniquement dispensé dans des établissements privés<sup>5</sup>. Ainsi conçue, l'éducation bilingue devient un argument de marketing éducatif. L'enseignement obligatoire de l'anglais -sans que cela implique un enseignement *en anglais*- est par ailleurs une promesse récurrente parmi les politiciens (Notimex, 2011 ; Rodríguez, 2011), d'après qui la maîtrise de cette langue ouvrirait toutes les portes du marché du travail<sup>6</sup>. Sans entrer ici dans le débat épineux autour du fossé qui sépare le plus souvent les réalités et les représentations relatives à la maîtrise de l'anglais langue étrangère (ou d'une quelconque langue tout court, qu'il s'agisse de l'espagnol, de langues indigènes ou de langues étrangères), force est de constater que le Mexique a très longtemps fait le choix du monolinguisme, appliquant des politiques linguistiques qu'Hamel qualifie de « militaires » : « le monolinguisme y apparaît comme un idéal, et les langues y sont vues comme occupant des positions exclusives ; là où l'une avance, l'autre recule nécessairement, et entre elles, il ne peut y avoir que des guerres gagnées ou perdues » (2008 : 239). Le discours aujourd'hui globalement favorable à deux types de bilinguisme vertical permettrait de continuer à filer la métaphore militaire : d'une part, l'inclusion des langues indigènes majoritaires dans l'enseignement tient davantage de la concession que de la véritable reconnaissance, malgré la valeur *de jure* accordée à ces langues<sup>7</sup> ; elle exprime un modèle assimilationniste (König, 2001 : 89). D'autre part, la maîtrise de l'anglais est rarement associée à un enrichissement plurilingue et pluriculturel, car elle est avant tout censée permettre de remporter la victoire sur un marché du travail hautement concurrentiel.

Ce n'est que très récemment que la notion de plurilinguisme semble avoir commencé à faire son chemin dans les esprits car, comme dans le reste des pays latino-américains, l'assimilation monolingue a historiquement été utilisée comme un moyen d'asseoir l'identité nationale. La diversité reste encore trop souvent synonyme de simple dualité entre la langue dominante et la seule langue hypercentrale (c'est-à-dire l'anglais), réservant aux langues indigènes une place restreinte et laissant peu de marge à d'autres langues étrangères, dont le français. Un tel état des choses risque peu de changer en l'absence de politiques linguistiques claires dans le domaine des langues étrangères.

### **Le flou des politiques linguistiques et les changements éducatifs**

La situation, complexe et en évolution constante, est d'autant plus difficile à saisir en raison du manque de clarté des politiques linguistiques relatives aux langues étrangères. En effet, « Contrairement au Vieux continent, qui s'est doté de mécanismes d'élaboration et d'harmonisation de ses politiques linguistiques à travers le Conseil de l'Europe, l'Amérique latine n'a pas encore mis en place un organisme visant ce même but. Les politiques linguistiques au niveau régional et national sont souvent floues, et le français y occupe très souvent une place très réduite, voire inexistante » (Silva, 2011 : 3). Cela est particulièrement vrai au Mexique, où chaque État de la République adopte ses propres initiatives en matière de politique linguistique, et où la décision sur la ou les langues étrangères à offrir est parfois laissée à la charge exclusive de la direction de chaque établissement, qui tend à faire son choix en fonction de la demande des parents, de la disponibilité de professeurs, voire des pressions syndicales et politiques, et bien plus rarement en fonction des principes du plurilinguisme et du pluriculturalisme<sup>8</sup>.

La Loi Générale d'Éducation en vigueur (DOF, 1993) ne mentionne pas spécifiquement le français ou d'autres langues étrangères, mais le Programme Sectoriel d'Éducation 2007-2012 (SEP, 2007), établit parmi les objectifs de l'enseignement supérieur celui d'encourager l'enseignement d'au moins une seconde langue pour permettre aux étudiants d'évoluer dans différents domaines, en précisant qu'il devra s'agir « principalement » de l'anglais (SEP, 2007 : 29)<sup>9</sup>.

À l'instar d'autres pays d'Amérique latine, la dynamique des langues au Mexique a été marquée au cours des dernières décennies par une augmentation constante des taux de scolarisation, des taux d'alphabétisation et de la durée de la scolarité, à laquelle s'ajoutent la reconnaissance du rôle des langues indigènes dans le système éducatif et l'approbation de lois exprimant les pressions réelles du marché des langues, tel le Programme Sectoriel d'Éducation 2007-2012 déjà cité.

Or, malgré de nombreuses déclarations ou projets relatifs à l'introduction des langues étrangères obligatoires tout au long du cursus éducatif, parfois dès l'école maternelle, c'est au niveau de l'enseignement supérieur que se concentre aujourd'hui le plus grand nombre d'apprenants de français<sup>10</sup>, exception faite de quelques initiatives tendant à introduire plus tôt l'enseignement de cette langue, principalement dans des établissements privés. En effet, la forte influence nord-américaine conduit les Mexicains à entretenir avec la langue française une relation le plus souvent ambivalente : si le devant de la scène est définitivement dominé par l'anglais, la francophonie -surtout associée à l'Hexagone, malgré la présence croissante d'autres acteurs francophones, dont le Québec- est valorisée dans la mesure où elle permet de prendre une certaine

distance par rapport au modèle hégémonique. Au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, Porfirio Díaz, celui-là même qui avait participé à la défaite historique des Français le 5 mai 1862, n'a-t-il pas fait de la France un modèle politique, économique et culturel de référence ?<sup>11</sup>

### III. Les conditions d'une politique réussie de promotion de la francophonie

Tel que je l'ai signalé ailleurs (Silva, 2011 : 7), malgré sa faible présence statistique, la langue française garde une puissante présence symbolique, qui devrait lui permettre de retrouver toujours une place dans les mouvements de redistribution des langues en Amérique latine en général et au Mexique en particulier. Cela est dû « en grande partie [...] à la diversité de son intégration sociale, à sa proximité néo-latine et à sa capacité à relier l'espace [latino-américain]<sup>12</sup> à l'espace européen. On peut faire l'hypothèse que sa future place dans l'interculturalisation latino-américaine [...] dépendra de cette valeur médiatrice et de sa capacité à construire des alliances entre les institutions de gestion des trois langues [espagnol, français et portugais]. » (Chardenet et Chaves da Cunha, 2008 : 227).

Pour conclure, je souhaite reprendre et développer ici celles qui me semblent être les conditions indispensables d'une politique réussie de promotion de la langue française (Silva, 2011 : 8) :

- Une collaboration de qualité relative à la question de l'action culturelle, de la coopération éducative et de la diversité des acteurs Xphones impliqués, basée moins sur la concurrence des langues que sur les co-possibles linguistiques. Cela implique d'abandonner une logique de défense opérant langue par langue, afin de constituer un front plurilingue commun, où les gains réalisés en faveur d'une langue sont également bénéfiques aux autres langues. Combattre le tout-anglais ne signifie donc pas combattre l'anglais, mais rappeler à quel point la langue hypercentrale est elle aussi vecteur d'identité et de culture et non seulement de valeurs marchandes. Cette collaboration devrait aboutir non seulement à des déclarations d'intention mais aussi et surtout à des actions concrètes en faveur du plurilinguisme, dont il faudra ensuite assurer l'application, le suivi et l'éventuel réajustement.

- La mise en commun des compétences produites dans chacune de ces Xphonies en relation avec divers domaines de la vie sociale, et notamment avec celui de la formation des spécialistes de la langue. À ce titre, il faudra sans doute mettre en place un suivi attentif des résultats des départements universitaires de français ayant choisi de tenter l'aventure des diplômes multilingues. Il conviendra aussi d'accorder un intérêt particulier aux politiques linguistiques mises en place aussi bien par divers organismes gouvernementaux que par les institutions éducatives, les entreprises, les associations, etc., à l'échelle nationale et internationale. La volonté de défendre le français doit être affirmée haut et fort depuis les cercles de décision les plus élevés, puis être suivie d'effet à tous les niveaux. Par exemple, dans le cas de la francophonie, le Québec joue aujourd'hui un rôle de plus en plus actif et visible dans sa promotion et sa diffusion de la langue française en Amérique, aussi bien dans le discours (voir par exemple Gouvernement du Québec, 2006 : 13, 71-73) que dans les faits (voir par exemple les initiatives prises par l'Association Internationale des Études Québécoises [<http://www.aieq.qc.ca/>] et par le Centre de la Francophonie des Amériques [<http://www.francophoniedesameriques.com/>], et soutenues par le Ministère des Relations Internationales du Québec).

- Une stratégie raisonnée face au rôle des nouvelles technologies en général et d'Internet en particulier. Là où certains trouvent dans l'hégémonie de l'anglais sur le réseau une raison de plus pour abandonner toute tentative de diversification linguistique, il est nécessaire de rappeler que les référents univoques sont un mythe et que le monolinguisme du savoir et des échanges équivaut à un appauvrissement définitif de nos visions actuelles et à venir du monde. Le pluralisme linguistique doit donc être défendu en tant que garant du pluralisme culturel.

- Des initiatives portant sur les représentations associées à toutes et chacune des langues en présence (langue hypercentrale ; langues supercentrales à forte présence sur le continent comme l'espagnol et le portugais ; autres langues supercentrales comme le français mais aussi l'arabe, le chinois... ; langues centrales comme le nahuatl, le maya, le totonaque et l'otomi mais aussi d'autres langues étrangères ; langues périphériques). Idéalement, il s'agit de mettre en lumière les stéréotypes faisant obstacle à une promotion efficace du pluralisme linguistique et culturel et de promouvoir de manière coordonnée et harmonieuse une réelle valorisation de la diversité, qui ne doit plus être perçue « comme un tare mais comme un élément à prendre en compte dans le processus de construction d'une communauté » (Dumont, 2004 : 1). Pour cela, il est souhaitable que les enfants développent à l'école, dès leur plus jeune âge et par le biais de l'expérience directe, une attitude positive vis-à-vis de la diversité des langues-cultures (voir à ce sujet, par exemple, les travaux de Candelier, 2001).

- Une vigilance particulière sur la détermination institutionnelle en faveur du français, avec un soutien décidé à l'étude de la langue française, aux études sur le fait francophone et aux études en français. Des initiatives ont été récemment prises dans ce sens, pour favoriser l'enseignement bilingue francophone, avec le soutien de l'Ambassade de France au Mexique. Néanmoins, les hauts responsables politiques semblent encore s'en tenir à l'idée du bilinguisme espagnol/anglais<sup>13</sup>. Aujourd'hui, on ne peut laisser au seul soin des institutions ni même des experts la promotion du français au Mexique. À mon sens, elle n'est pas du ressort exclusif des natifs francophones, des personnes institutionnellement chargées de cette mission ni des didacticiens ; elle est aussi et avant tout l'affaire de tous les locuteurs francophones, selon la définition élargie qu'en propose Leclerc (2010) : aujourd'hui, il s'agit de moins en moins du locuteur qui utilise le français comme langue maternelle, il s'agit de plus en plus du locuteur qui a en commun avec d'autres l'usage du français. Au Mexique, si on ajoute aux apprenants de français le reste de locuteurs déjà francophones, bien plus d'un quart de millions de personnes devraient pouvoir participer à la promotion d'une langue qui n'est plus exclusivement -et qui ne l'a jamais été- celle de Molière.

## Bibliographie

*Tous les documents en ligne ont été consultés en juillet 2011.*

Avilés, K. 2011. « A partir de agosto, inglés a niños de tercero de precolar en 8 mil planteles ». *La Jornada*, 15 juillet 2011 [en ligne]. <http://www.jornada.unam.mx/2011/07/15/sociedad/045n2soc>

Calvet, L.-J. 2004. « Les effets linguistiques de la mondialisation ». *Cafés géographiques* n° 21, décembre 2004 [en ligne]. [http://www.cafe-geo.net/article.php?id\\_article=488](http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=488)



Calvet, L.-J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.

Campos, R. et Penna, C. 2007. *Las lenguas extranjeras en México. México rezagado en la materia: sólo el inglés y no generalizado*. Consulta Mitofsky, avril 2007 [en ligne]. <http://72.52.156.225/Descargar.aspx?q=ArchivoEstudio&a=93>

Candelier, M. 2001. « Les démarches d'éveil à la diversité linguistique et culturelle dans l'enseignement primaire ». Gaudemar, J.P. et al. *L'enseignement des langues vivantes. Perspectives/ actes du séminaire des 27 et 28 mars 2001 au lycée Henri IV et à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm*. Versailles : CRDP. [en ligne] <http://eduscol.education.fr/cid46536/les-demarches-d-veil-a-la-diversite-linguistique-et-culturelle-dans-l-enseignement-primaire.html>

Cuevas, S. 2004. *Ley de derechos lingüísticos en México* [en ligne]. [http://www.linguapax.org/congres04/pdf/4\\_cuevas.pdf](http://www.linguapax.org/congres04/pdf/4_cuevas.pdf)

DGEI (Dirección General de Educación Indígena). 2011. « Diversifican oferta de educación bilingüe a la población indígena del país ». 7 juillet 2011 [en ligne]. <http://basica.sep.gob.mx/dgei/>

DOF (Diario Oficial de la Federación). 2003. « Ley General de Derechos Lingüísticos de los Pueblos Indígenas », 13 mars 2003 [en ligne]. <http://sic.conaculta.gob.mx/documentos/608.pdf>

DOF (Diario Oficial de la Federación). 1993. « Ley General de Educación », 13 juillet 1993 [en ligne]. <http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/137.pdf>

Díaz Couder, E. 2001. « El sentido de la producción de libros de texto en lenguas indígenas » dans Gigante, E. et al. 2001. « Libros de texto y diversidad cultural. Los libros en lenguas indígenas ». *Revista mexicana de investigación educativa*, mai-août, vol. 6, n° 12. Mexico : Consejo Mexicano de Investigación Educativa [en ligne]. <http://redalyc.uaemex.mx/pdf/140/14001207.pdf>

Dumont, P. 2004. « L'enseignement du français en Caraïbe », exposé introductif à l'état des lieux de l'enseignement du français et des politiques linguistiques en Francophonie (Sainte-Lucie, juin 2004) [en ligne]. <http://www.montraykreyol.org/IMG/pdf/Sainte-Lucie.pdf>

Gouvernement du Québec. 2006. *La politique internationale du Québec. La force de l'action concertée. Plan d'action 2006-2009*. Québec : Ministère des Relations Internationales.

Hamel, R. E., 2008, « Point de vue hispanophone sur l'avenir du français ». Maurais J. et al. (éds.), 2008, *L'avenir du français*, Paris, AUF/Éditions des archives contemporaines : 235-240.

Hernández Alarcón, M. M. 2005. *La politique linguistique et l'avenir du français au Mexique : étude du cas de l'Université de Veracruz*, thèse de doctorat. Birmingham : Aston University.

INALI (Instituto Nacional de Lenguas Indígenas). 2010. *Estadística básica* [en ligne]. <http://www.inali.gob.mx/component/content/article/59-proyecto-de-indicadores-sociolingüísticos-de-las-lenguas-indígenas-nacionales>. Voir notamment « Información general de las 11 familias lingüísticas nacionales. Población de 5 años y más hablante de alguna lengua indígena por familia lingüística, comparativo 2000-2005 » et « Estadística básica por agrupaciones para cada una de las familias lingüísticas ».

INALI (Instituto Nacional de Lenguas Indígenas). 2008, *Catálogo de las lenguas indígenas nacionales. Variantes lingüísticas de México con sus autodenominaciones y referencias geoestadísticas*. Diario Oficial de la Federación, 14 de enero de 2008 [en ligne]. <http://www.inali.gob.mx/clin-inali/>

Jiménez, A. 2007. « "Puro cuento" que haya educación bilingüe en el país: León-Portilla ». *La Jornada*, 1<sup>er</sup> juillet 2007 [en ligne]. <http://www.jornada.unam.mx/2007/07/01/index.php?section=cultura&article=a02n1cul>



- König, M. 2001. « La diversidad cultural y las políticas lingüísticas ». *Derechos humanos* n° 51. Órgano Informativo de la Comisión de Derechos Humanos del Estado de México [en ligne]. <http://www.juridicas.unam.mx/publica/librev/rev/derhum/cont/51/pr/pr39.pdf>
- Leclerc, J. 2010. « Les langues du monde. Les langues internationales. Le français ». *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec : TLQ, Université Laval, 3 mai 2010 [en ligne]. [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/langues/2vital\\_inter\\_francais.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/langues/2vital_inter_francais.htm)
- Maurais, J. et al. (éds.). 2008. *L'avenir du français*. Paris : AUF/Éditions des archives contemporaines.
- Meyer, J. 2011. *Dos siglos, dos naciones : México y Francia, 1810-2010*. Documentos de trabajo del CIDE (Centro de Investigación y Docencia Económicas) [en ligne]. <http://www.cide.edu/publicaciones/status/dts/DTH%2072.pdf>
- Morris Bermúdez, R. 2007. « Al borde del multiculturalismo: evaluación de la política lingüística del estado mexicano en torno a sus comunidades indígenas ». *Confines*, janvier-mai 2007, n° 5: 59-73 [en ligne]. <http://confines.mty.itesm.mx/articulos5/MorrisR.pdf>
- Notimex. 2011. « Proponen diputados hacer obligatoria enseñanza del inglés ». *Yahoo! México Noticias*. 21 janvier 2011 [en ligne]. <http://mx.noticias.yahoo.com/proponen-diputados-obligatoria-ensenanza-ingles-20110121-034300-076.html>
- Rodríguez, J. 2011. « Será obligatoria la enseñanza del inglés en escuelas públicas ». *Noticias en tiempo real. Zacatecas*. 27 mai 2011 [en ligne]. <http://ntrzacatecas.com/noticias/zacatecas/2011/05/27/sera-obligatoria-la-ensenanza-del-ingles-en-escuelas-publicas/>
- Román, J. A. 2011. « Grave riesgo de desaparecer enseñanza de francés en secundarias públicas ». *La Jornada*. 20 septembre 2011 [en ligne]. <http://www.jornada.unam.mx/ultimas/2011/09/20/16521257-grave-riesgo-de-desaparecer-ensenanza-de-frances-en-secundarias-publicas>
- SEP (Secretaría de Educación Pública). 2007. *Programa sectorial de educación 2007-2012* [en ligne]. <http://basica.sep.gob.mx/reformaintegral/sitio/pdf/marco/PSE2007-2012.pdf>
- Silva, H. 2011. *Langues et territoires : le statut du français en Amérique latine*. Gatineau : Université du Québec en Outaouais. Cahier Senghor n° 3 [en ligne]. [http://www4.uqo.ca/chaire-senghor/fichiers/Cahier3\\_Silva\\_Statut%20français%20Amérique%20Latine.pdf](http://www4.uqo.ca/chaire-senghor/fichiers/Cahier3_Silva_Statut%20français%20Amérique%20Latine.pdf)
- Silva, H. et al. s. d. *Les cultures d'enseignement et les cultures d'apprentissage du français langue étrangère au Mexique : chantier en cours*. À paraître en 2011. Document de travail disponible sur demande (silva8a@unam.mx).
- Silva, H. et Blin, B. s. d. « Annexe VI. Données globales d'enquête ». Silva, H. et al., *Culture d'enseignement et d'apprentissage du Français Langue Étrangère dans quatre lycées mexicains. Bilan*. À paraître en 2012. Document de travail disponible sur demande (silva8a@unam.mx).

## Notes

<sup>1</sup> À ma connaissance, il n'existe pas encore d'étude diachronique ou synchronique spécifiquement consacrée au statut de la langue française au Mexique. Le sujet a néanmoins été abordé lors de la présentation du contexte de diverses recherches, dont par exemple Hernández Alarcón, 2005 et Silva et Blin, s.d.

<sup>2</sup> Le projet « Langue française, diversité culturelle et linguistique : cultures d'enseignement, cultures d'apprentissage », mieux connu sous le nom de projet CECA, est né de la collaboration entre l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui ont décidé de le placer sous la tutelle scientifique du Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL) de l'Université de Nancy. Une vingtaine d'équipes ont travaillé entre 2007 et 2010 pour tâcher de déterminer quelles sont les modalités locales, collectives et individuelles, d'appropriation de la langue française et quels sont les traits constants de ces modalités, au-delà des représentations et des comportements singuliers.

<sup>3</sup> Selon ce modèle, il y a en Amérique latine deux langues « supercentrales » (l'espagnol et le portugais), autour

desquelles pivotent des langues « centrales » (par exemple le nahuatl), qui deviennent à leur tour des pivots de langues « périphériques » (le cora et le huichol, parmi d'autres langues appartenant à la famille yuto-nahua). Le français est lui aussi classé parmi les langues supercentrales.

<sup>4</sup> Il y aurait ainsi 291 722 locuteurs d'otomi pour 971 élèves ; 1 448 936 locuteurs de nahuatl pour 3426 élèves ; 795 719 locuteurs de maya pour 4233 élèves ; 240 034 locuteurs de totonaque pour 4306 élèves. En tout, il y aurait donc un total de 12936 élèves dont la scolarité inclut une langue indigène sur plus de six millions de locuteurs de langues indigènes recensés (individus âgés de plus de cinq ans) et plus d'une centaine de millions d'habitants.

<sup>5</sup> Notons que les élèves du Lycée Franco-Mexicain (établissement privé fondé en 1937 et qui accueille en 2011 environ 3000 élèves, de la maternelle au lycée) sont quant à eux scolarisés soit en français, soit en espagnol. Ceux inscrits dans la section française suivent les programmes français, tandis que les élèves de la section bilingue suivent les programmes mexicains et ne font qu'une heure et demie de français par jour.

<sup>6</sup> En principe, à partir d'août 2011, dans 8000 maternelles mexicaines, les enfants de la dernière année ont commencé à suivre des cours d'anglais, le but étant de faire atteindre aux apprenants un niveau B1 à la fin du collège. Fin 2018, l'initiative devrait avoir touché l'ensemble des maternelles et des écoles primaires (Avilés, 2011). Néanmoins, la question de la formation des enseignants devant prendre en charge cet enseignement reste floue, tout comme d'autres éléments qui auraient permis d'apprécier à sa juste mesure la viabilité d'une telle entreprise.

<sup>7</sup> Ainsi, l'article 4 de la Loi Générale des Droits Linguistiques des Peuples Indigènes (DOF, 2003), publiée le 13 mars 2003 dans le Journal Officiel de la Fédération, établit que les langues indigènes et l'espagnol sont des langues nationales. Pour une discussion critique de cette Loi, voir par exemple Cuevas, 2004, ou encore Morris Bermúdez, 2007.

<sup>8</sup> En outre, le caractère souvent discrétionnaire des mesures liées à l'enseignement des langues et la tendance à ne pas en rendre compte font qu'il est peu aisé d'obtenir des données précises et fiables dans ce domaine.

<sup>9</sup> Le Programme National d'Éducation 2001-2006 ne mentionnait quant à lui aucune langue étrangère.

<sup>10</sup> Voir à ce sujet l'enquête menée en avril 2010 par l'Ambassade de France au Mexique.

<sup>11</sup> C'est d'ailleurs à Mexico qu'a été créée la première Alliance française en Amérique latine (1884) et qu'a été fondé l'Institut Français d'Amérique Latine (1945). Pour un panorama rapide mais très complet des relations franco-mexicaines depuis 1810, voir Meyer, 2011.

<sup>12</sup> J'ai choisi d'étendre ici à l'Amérique latine l'analyse de Chardenet et Chaves da Cunha (2008) à propos de l'Amérique du Sud.

<sup>13</sup> Il serait par exemple question d'éliminer définitivement à partir de 2011 l'enseignement du français dans les rares écoles secondaires publiques où il existait encore. Cependant, aucune information claire n'avait été donnée dans ce sens en septembre 2011 par les autorités correspondantes (voir Román, 2011).